

## Pac 2018 : Les aides ajustées

01/10/2018



### Actus Agricoles

Comme chaque année, au vu des demandes, le ministère ajuste le montant des aides Pac versées aux agriculteurs.

Pour la campagne 2018, un arrêté du 26 septembre, publié au Journal Officiel du 29 septembre 2018, fixe le montant du paiement moyen national à 260,73 €/ha, le montant du paiement redistributif à 46,85 €/ha et celui du paiement en faveur des jeunes agriculteurs à 65,20 €/ha.

Le montant des aides aux bovins laitiers est lui fixé à 78,50 €/animal primé en zone de montagne et à 38,90 €/animal primé hors zone de montagne.

Le montant des aides aux bovins allaitants est fixé comme suit :

- Aux vaches de rangs 1 à 50 : 166 €/animal primé
- Aux vaches de rangs 51 à 99 : 121 €/animal primé
- Aux vaches de rangs 100 à 139 : 62 €/animal primé

Pour chaque demandeur, le nombre de femelles primées au titre de la campagne 2018 est égal au nombre de femelles éligibles auquel est appliqué un coefficient de 0,97.

Enfin, le montant unitaire de l'aide ovine est fixé à 22,05 €/animal primé (le montant de la majoration accordée aux 500 premières brebis primées est fixé à 2 €/animal primé) et celui de l'aide caprine, à 16,18 €/animal primé.